

Exercice 2006 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 14 septembre 2006, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Finances - Comptabilité

A - Comptabilité

1. Crédits Long Terme Renouvelable : Ouverture de crédits 2007

L'objectif est de disposer d'un outil de gestion de la trésorerie très souple permettant de réaliser sans contraintes des remboursements anticipés temporaires et des retirages en fonction de nos besoins.

Afin d'enregistrer sur l'exercice 2007 les différents mouvements de remboursement et de retraitage, le Conseil Municipal est informé des ouvertures de crédit qui seront effectuées par décision modificative début janvier 2007.

Budget Principal

*en dépenses : 33 277 130 €, au chapitre 16.01.16449.89146.20200 (gestion active de la dette)

*en recettes : 33 277 130 €, au chapitre 16.01.16449.89146.20200 (gestion active de la dette)

2. Emprunt 2006 : Signature d'un contrat de prêt de type revolving avec Dexia Crédit Local

Afin d'assurer le financement d'une partie de ses investissements 2006, la Ville de Besançon a contracté un emprunt de type revolving avec Dexia Crédit Local.

Cet emprunt permet d'effectuer des remboursements ou des retirages temporaires de capital, en fonction des excédents ou des besoins de trésorerie constatés, permettant ainsi de réaliser chaque année des économies de frais financiers.

Après examen des propositions par la Commission des Achats, la Ville a retenu l'offre de Dexia Crédit Local qui présente les caractéristiques suivantes :

- Montant : 3 500 000 €
- Durée : 16 ans 2 mois
- Modalités de tirage :

. Plafonds de tirage et d'encours : ces plafonds sont définis par périodes annuelles comme suit :

Périodes	Plafonds de tirage	Plafonds d'encours
du 20/11/2006 inclus au 01/01/2008 exclu	3 500 000 €	-
du 01/01/2008 inclus au 01/01/2009 exclu	3 338 000 €	3 500 000 €
du 01/01/2009 inclus au 01/01/2010 exclu	3 168 000 €	3 338 000 €
du 01/01/2010 inclus au 01/01/2011 exclu	2 989 000 €	3 168 000 €
du 01/01/2011 inclus au 01/01/2012 exclu	2 801 000 €	2 989 000 €
du 01/01/2012 inclus au 01/01/2013 exclu	2 604 000 €	2 801 000 €
du 01/01/2013 inclus au 01/01/2014 exclu	2 397 000 €	2 604 000 €
du 01/01/2014 inclus au 01/01/2015 exclu	2 180 000 €	2 397 000 €
du 01/01/2015 inclus au 01/01/2016 exclu	1 952 000 €	2 180 000 €
du 01/01/2016 inclus au 01/01/2017 exclu	1 712 000 €	1 952 000 €
du 01/01/2017 inclus au 01/01/2018 exclu	1 460 000 €	1 712 000 €
du 01/01/2018 inclus au 01/01/2019 exclu	1 196 000 €	1 460 000 €
du 01/01/2019 inclus au 01/01/2020 exclu	919 000 €	1 196 000 €
du 01/01/2020 inclus au 01/01/2021 exclu	628 000 €	919 000 €
du 01/01/2021 inclus au 01/01/2022 exclu	322 000 €	628 000 €
du 01/01/2022 inclus au 01/01/2023 exclu	0 €	322 000 €

. Tirage : à la demande de la Ville, en une ou plusieurs fois, dans la limite des plafonds de tirage et d'encours

. Remboursement : tout remboursement reconstitue le droit de tirage dans la limite des plafonds de tirage

. Commission de non-utilisation : Néant

- Caractéristiques des tirages :

. Tirages sur index Eonia

Eonia + 0,015 %

Paiement des intérêts : mensuel

Remboursement : pas de profil d'amortissement

. Tirages sur index Euribor, Tag ou Tam

Euribor 1, 3, 6, 12 mois + 0,015 %

Tag 1, 3, 6 mois + 0,015 %

Tam + 0,015 %

Périodicité des échéances : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. La périodicité doit être identique à la périodicité de l'index choisi. Pour le Tam, la périodicité des échéances est annuelle.

Mode d'amortissement : constant ou progressif ou personnalisé

. Tirages sur Euribor 12 mois moyenné

Moyenne arithmétique des moyennes mensuelles de l'Euribor 12 mois, à laquelle s'ajoute une marge qui fera l'objet d'une cotation spécifique

Périodicité des échéances : annuelle

Mode d'amortissement : constant, progressif ou personnalisé

. Tirages à taux fixe

Taux fixe sur cotation spécifique

Périodicité des échéances : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle

Mode d'amortissement : constant ou progressif ou personnalisé

Arbitrages : possibles pendant toute la durée de chaque tirage. L'arbitrage consiste, dans les conditions prévues au contrat, en un remboursement anticipé total ou partiel du tirage en cours et mise en place simultanée sans mouvement de fonds d'un nouveau tirage au taux d'intérêt choisi par la Ville.

3. Refinancement d'un prêt : signature d'un contrat de prêt avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté

Une consultation financière a été lancée en vue d'assurer le refinancement d'un contrat de prêt qui avait fait l'objet d'un remboursement anticipé au 1^{er} juin 2006 auprès de Ixis CIB pour un montant de 2 751 765,98 €. L'objectif recherché était d'obtenir un prêt multi-index classique garantissant des marges sur index plus faibles que celles du prêt remboursé (0,085 % sur Euribor et 0,15 % sur Tam/Tag) et la même souplesse en matière d'arbitrage et de remboursement anticipé.

Une partie du prêt, soit 51 765,98 €, a fait l'objet d'un remboursement sans refinancement ce qui porte le montant refinancé à 2 700 000 € sur une durée de 9 ans (durée résiduelle du prêt).

Après analyse des offres des établissements bancaires, la Ville a retenu les propositions de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant : 2 700 000 €

- Durée : 9 ans

- Taux : Multi-index avec index de départ Euribor 3 mois + 0 %

Les autres index prévus au contrat sont :

- Euribor 1, 3, 6, 9 et 12 mois préfixé + 0 %
- Tag 1, 3, 6 ou 12 mois + 0,013 %
- Tam + 0,013 %
- T4M + 0,013 %
- Taux fixe + marge aux conditions de marché
- Index spécifiques + marge aux conditions de marché (Euribor 3, 6 ou 12 mois postfixé ; Libor 3, 6 ou 12 mois CHF pré ou post-fixé ; Libor 3, 6 ou 12 mois GBP pré ou post-fixé ; Libor 3, 6 ou 12 mois USD pré ou post-fixé ; Stibor 3, 6 ou 12 mois SEK pré ou post-fixé ; CMS EUR de 1 à 15 ans ; TEC 10)
- Amortissement du capital : Progressif au taux de 5 % l'an selon une périodicité trimestrielle
- les tirages pourront faire l'objet d'une modification de taux, au profit des index/taux susvisés, à l'initiative de la Ville.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté sous-traite à CALYON la domiciliation des flux financiers, la réception des tirages et les modifications de taux en cours de tirage.

Cette renégociation permet à la Ville d'obtenir une amélioration sensible des marges et de réaliser une économie budgétaire sur la durée résiduelle du prêt estimée à 13 K€ sur Euribor et 21 K€ sur Tam/Tag.

B - Création d'une régie

Une régie de recettes a été créée en vue de procéder à l'encaissement des sommes provenant des entrées à la patinoire mobile, incluant la location des patins, qui sera installée place Granvelle du vendredi 8 décembre 2006 au lundi 1^{er} janvier 2007 inclus, dans le cadre des animations de Noël.

II - Contentieux

Défense des intérêts de la Ville dans le recours indemnitaire déposé par M. HAFNER le 19 septembre 2006 devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy tendant à obtenir la réformation du jugement du Tribunal Administratif de Besançon du 20 juillet 2006 en ce qu'il n'a fait droit que partiellement aux demandes d'indemnisations formées par M. HAFNER suite au préjudice causé à son immeuble à l'occasion des travaux de percement du tunnel sous la Citadelle.

III - Marchés et avenants passés dans le cadre des procédures formalisées

Objet du marché	Date du marché	Titulaire du marché (nom - code postal - localité)	Montant du marché en précisant HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commande)
Mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration et la remise en eau des cascades de rocaille et des bassins des promenades de Micaud et de Granvelle	18/07/2006	DILUVIAL 44123 VERTOU	43 056,00 € HT
Mise en valeur du patrimoine Vauban par dévégétalisation	24/11/2006	VERT-TIGES 25000 BESANCON	70 019,82 € TTC

Objet du marché	Date du marché	Titulaire du marché (nom - code postal - localité)	Montant du marché en précisant HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commande)
Parcs animaliers de la forêt communale de Chailluz - Fourniture et pose de clôtures en treillis soudé - Année 2006	20/11/2006	FCE 25270 LEVIER	39 345,00 € HT
Collines de Bregille et Citadelle - Chapelle des Buis : valorisation socio-écologique de l'espace	28/06/2006	AQUA VERT FRANCHE-COMTÉ 25000 BESANCON	87 205,82 € TTC

Le Conseil Municipal est invité à en prendre acte.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de prendre acte de ce bilan.

Récépissé préfectoral du 26 décembre 2006.